

Le discours direct libre : béquille théorique ou objet d'étude grammaticale?

Autor(en): **Rosier, Laurence**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **57 (1993)**

Heft 227-228

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE DISCOURS DIRECT LIBRE : BÉQUILLE THÉORIQUE OU OBJET D'ÉTUDE GRAMMATICALE ?

On ne peut rien dire dès qu'on ne peut tout dire.
(François Mauriac, *Le désert de l'amour*.)

*La langue que le génie a conquise ne lui permet
nullement de tout dire; elle lui permet de dire
tout ce qu'il veut.*

(André Malraux, *Les voix du silence*.)

Le regain d'intérêt pour l'énonciation dans le champ de la linguistique moderne a été de pair avec une revalorisation de l'étude des différents types de discours rapporté. En effet, une fois dépassé le cloisonnement imposé à la question par la grammaire scolaire, on a regroupé discours direct (DD), indirect (DI) et indirect libre (DIL) sous le vocable de discours rapporté ou énonciation citée.

Dans cet article, nous voudrions nous pencher sur un quatrième type de discours rapporté, qui n'est pas souvent repris dans la typologie classique, le discours dit *direct libre*. Nous espérons montrer la pertinence de la distinction de ce discours direct libre (désormais DDL), pour une meilleure approche globale des phénomènes relevant du discours rapporté, sur base d'une intégration syntaxique par degrés. L'utilisation abondante dans les textes littéraires (depuis le surréalisme) de ce DDL justifie notre intérêt: il ne s'agit plus de retomber dans les mêmes travers que lors de l'approche du DIL: ce dernier a trop longtemps été relégué au rayon stylistique, ce qui a empêché de poser les véritables problèmes d'ordre linguistique que sont la personne, le temps et la syntaxe dans des unités textuelles et non plus phrastiques.

1. Origine du discours direct libre
2. Frontières du discours direct libre
 - 2.1. Les marques typographiques
 - 2.2. L'attribution du dire
3. Discours direct et discours direct libre
4. En guise de conclusion.

1. Origine du discours direct libre

Il faut remonter au linguiste russe Bakhtine, qui consacre une grande partie de son ouvrage *Marxisme et philosophie du langage* (1929 ; traduction française 1977) aux problèmes posés par l'étude linguistique du discours rapporté, pour qu'apparaisse l'idée d'un quatrième type de discours : l'auteur parle d'un discours direct qui dériverait du discours indirect libre. Mais il ne pousse pas plus loin son intuition.

Quelques années avant la parution en français de l'ouvrage de Bakhtine, on trouve sous la plume de Gérard Strauch, qui a traité dans plusieurs articles des problèmes relatifs au discours rapporté et au discours indirect libre en particulier, la constatation suivante :

le style indirect libre a fini par être admis comme troisième procédé de reproduction sur le même plan que le discours direct ou indirect. Cette trichotomie a de quoi surprendre quand on sait que la linguistique moderne a montré l'importance des systèmes d'oppositions binaires dans la structure des langues. Serait-on en présence d'une exception à ce principe ?

La suite de l'article répond négativement à cette question somme toute rhétorique : sur base de deux notions, la subordination grammaticale d'une part, la transposition grammaticale d'autre part, Strauch affirme l'existence de la quatrième roue du carrosse : « L'analyse théorique met donc en évidence qu'il existe un style direct libre, qui est au discours direct subordonné ce que le style indirect libre est au discours indirect ». Mais il ne donne pas d'exemple...

Ce rééquilibrage du système fait-il recette dans le domaine de la réflexion linguistique ? En étudiant plus spécifiquement le champ français, il semble que non. Nous ne trouvons trace de ce discours direct libre que dans un article de Jenny Simonin paru en 1984 qui traite des plans d'énonciation dans *Berlin Alexanderplatz* de Döblin. Elle remarque dans le texte des passages « dont les personnes et le temps font penser au discours direct mais qui ne sont ni introduits ni marqués typographiquement comme du discours direct ». Elle donne comme exemple (en traduction) :

Il se leva, allons-nous en, dans le temps, j'étais allé chez Mina, qu'est-ce que je fais ici, allons voir les choses de près et comment ça s'est passé. Il se tira.

Elle analyse comme discours direct libre ce discours parce que

(...) les marqueurs habituels du discours direct manquent (il est donc libre) et parce que les marqueurs énonciatifs (personne, temps)

y sont interprétés sans médiation (ils ne sont pas transposés, comme c'est le cas pour le discours indirect) par rapport au contexte immédiat.

Les incursions de DDL dans le texte sont envisagées comme des ruptures par rapport à la linéarité textuelle, au niveau des personnes et du temps.

Par contre, chez les anglicistes, on rencontre l'homonyme anglais du DDL dans *L'encyclopédie Cambridge du Langage*:

(...) there is also a category of «free direct speech» in which the writers moves from narrative to direct speech without the use of the usual markers (e.g.: Mary approached John. Did the man see you yesterday? John looked away.).

La mention du DDL dans une encyclopédie de grande diffusion indique l'acceptation du vocable. La structure paratactique de l'anglais permet peut-être d'expliquer l'intégration du DDL au système classique du discours rapporté pour cette langue. Nous ne nous lancerons pas plus avant dans le domaine anglais puisque notre étude est basée sur la langue française. Mais ce petit détour montre la spécificité du discours rapporté propre à chaque langue, lesquelles développent chacune leur stratégie particulière de la citation, et insiste sur la nécessité de restreindre la portée de ses affirmations à la langue particulière dans et sur laquelle on travaille.

Revenons à notre propos: ce bref historique montre que l'existence d'un quatrième type de discours rapporté n'est asserté que par quelques linguistes et n'a pas rééquilibré la typologie classique qui a maintenant intégré le DIL. Est-ce le peu d'intérêt pour l'analyse que présente ce DDL qui le marginalise ou bien plutôt — c'est ce que nous pensons — le refus de la grammaire classique (après avoir tant bien que mal réussi à intégrer le DIL) de repenser le système général de la citation, surtout pour une forme qui se caractérise par l'absence de marques et la rupture?

2. Frontières du discours direct libre

Si nous reprenons les définitions du DDL données par Strauch et Simonin, nous arrivons globalement aux caractéristiques suivantes: le discours direct libre n'est ni signalé typographiquement, ni subordonné à un verbe introducteur. Voilà pour ce qu'il n'est pas. Ensuite, il est repérable uniquement par rapport au cotexte (= le texte environnant, la situation du DDL dans une suite textuelle), duquel il se démarque par l'apparition d'une forme verbale ou personnelle rompant la cohésion (unité linguistique d'un énoncé d'une longueur quelconque) du texte. On le pressent, la

définition linguistique du DDL *stricto sensu* n'est pas possible: on est dans l'obligation de se tourner vers la linguistique textuelle.

L'importance accordée à la typographie et à l'attribution du dire par un verbe introducteur (ou bien plutôt à leur absence comme critère définitoire pour le DDL) mérite qu'on s'y attarde quelque peu: pour cela, il faut revenir au DD.

2.1. Les marques typographiques

Curieusement, alors que de manière tacite ou non, on s'accorde pour faire des marqueurs typographiques (guillemets et tirets surtout) l'un des éléments essentiels du DD — dans le seul essai de synthèse sur les problèmes du discours rapporté, *Grammaire historique des styles direct et indirect* de Jan Verschoor (1959), l'auteur fait des guillemets le seul indice écrit du discours direct — le *Dictionnaire de linguistique* de Dubois et alii ne les mentionne pas: «On dit que le discours (...) est direct quand un narrateur répétant les paroles de quelqu'un, les reproduit telles qu'elles ont été dites» (p. 158). Il faut aller à l'article *Ponctuation* pour que les guillemets apparaissent liés à la reproduction directe, parmi d'autres cas: «Les guillemets sont ainsi le moyen d'introduire la citation d'un discours direct» (p. 384).

De même, le *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* de Ducrot et Todorov mentionne laconiquement: «(...) suivant que certaines transformations grammaticales ont été effectuées ou non, on parle de style indirect ou de style direct» (p. 386). Les guillemets et autres marqueurs typographiques n'auraient-ils qu'un rôle accessoire dans la citation directe?

Non. Nous considérons les marqueurs typographiques comme participant d'un accord tacite entre auteur (au sens ici de producteur d'un texte écrit) et lecteur, comme marques d'un code de lecture particulier. Non pas que les guillemets soient *strictement* le signe du discours direct: des discours indirects et indirects libres sont assertés avec guillemets. Ces derniers apparaissent donc plus généralement liés à l'idée de matérialité linguistique du dire rapporté, à l'illusion de sa formulation verbale et à son attribution sans équivoque au sein du texte. Ainsi, certains auteurs les utilisant pour caractériser le DIL, forme ambiguë du point de vue énonciatif, restreignent son ambiguïté: si le narrateur utilise des formes grammaticales équivoques (la troisième personne et l'imparfait, temps du récit/dis-

cours⁽¹⁾), les marqueurs typographiques font pencher la balance en faveur de l'attribution des paroles et/ou pensées au personnage.

Les guillemets apparaissent comme un facteur déterminant dans l'attribution des paroles rapportées, au-delà même du simple discours direct. Examinons un exemple qui éclairera notre propos. Comparons :

1 Jonghens était confus, mais il ignorait, nous connaissons si mal la géographie en France. (Aragon, *Les cloches de Bâle*.)

et

2 Jonghens était confus, mais il ignorait : « nous connaissons si mal la géographie de la France ».

Ce qui différencie fondamentalement ces deux phrases, c'est une différence de syntaxe, liée à un code de lecture particulier. Nous sommes habitués aux signaux conventionnels du discours direct que sont les marques typographiques. Ces éléments permettent sans heurt de passer d'une actualité propre au récit à l'énonciation particulière d'un personnage qui constitue une autre actualité recréée fictivement. Dans le cas du DDL, on ne peut se cantonner à l'étude phrastique pour comprendre l'énoncé : « nous connaissons si mal la géographie » pourrait dans cette structure limitée relever du discours du narrateur, qui prend la parole au sein de son texte et interrompt la narration. Mais c'est parce que dans notre lecture (donc au niveau transphrastique) nous avons été habitués à passer d'un discours rapporté à un autre que vraisemblablement nous attribuerons cette partie d'énoncé à Jonghens, même si syntaxiquement aucun lien n'est établi entre les deux parties de la phrase.

2.2. L'attribution du dire

L'attribution du dire en discours direct se fait habituellement à l'aide d'un *verbum dicendi* classique (il dit) ou non (il grogna), en position prospective ou en incise (dit-il) médiane ou conclusive. Le DDL, lui, ne serait pas attribué syntaxiquement. Reprenons l'exemple donné par Simonin : *il se tira, allons-nous en, dans le temps, j'étais allé chez Mina*. L'énoncé *allons-nous en*, démarqué de l'ensemble de la phrase par une virgule est introduit « sémantiquement » par *il se tira* : l'action du personnage est d'abord décrite du point de vue du narrateur puis commentée par le personnage lui-même. Voyons aussi :

3 Il se coupa au menton. Où ai-je fourré la pierre ? Il prit le huit et descendit rue Réaumur. (Aragon, *Les beaux quartiers*.)

(1) Selon la distinction bien connue de Benveniste.

A nouveau, la phrase au DDL est liée à la précédente par la succession logique des actions (on se coupe en se rasant, alors on cherche la pierre d'alun pour cicatriser la blessure). Pour parler en termes d'analyse textuelle, nous dirons que *la règle de continuité* ou *isotopie* a été respectée⁽²⁾. L'effet « coq-à-l'âne » produit par le passage de la troisième à la première personne et du passé au présent s'efface devant l'univers de référence qui est le nôtre, où la pierre d'alun est le remède à toute coupure de rasage.

3. Discours direct et discours direct libre

Examinons maintenant le petit corpus ci-dessous :

4 Elle n'allait pas laisser tomber son frère qui aurait besoin de prendre des bains de mer, avec tous ces clous qu'il avait eus. « Trois francs par personne, pour ton père et pour moi, c'est tout ce que nous pourrions rêver consacrer à la pension ». Madame de Nettencourt soupirait...
(Aragon, *Les cloches de Bâle*, p. 10.)

5 D'un mot, il s'était coulé auprès d'Armand comme leur père avait le chic pour le faire auprès d'eux. Il n'était pas pour rien Barbentane. « Huit heures et demie ! Je file à l'hôpital. Va prendre ton bain... ». Armand restait seul.
(Aragon, *Les beaux quartiers*, p. 464.)

6 Mrs Page sortit de son sac en perles une lettre qu'elle tendit à Diane, qui la lut, s'exclama : Quelle horreur ! et la donna à Georges.
(Aragon, *Les cloches...*, p. 42.)

7 Elle dit écoutez comme le jour est lent à venir, croyez-vous que c'est parce que nous sommes en banlieue ? Je dis je ne sais pas.
(Colette Fellous, Rosa Gallica, cité par Drillon, p. 391.)

8 Toupin a dit avec plaisir mais je ne voudrais pas vous en priver.
(Robert Pinget, *Clope au dossier*.)

Si, de manière générale, le discours direct se caractérise par la multiplicité des signes, il arrive qu'un seul marqueur (typographique ou syntaxique) soit présent, comme c'est le cas dans les exemples 4 à 8. L'effet d'étrangeté produit par les exemples 7 et 8, qui juxtaposent simplement discours cité et discours citant provient de notre habitude à voir la juxtaposition canalisée par les marques typographiques (on l'accepte aisément

(2) On admet généralement l'existence de trois règles de cohérence textuelle : celle de la progression de l'information, de la continuité et celle de la non-contradiction, l'accès aux conditions de production du discours expliquant les cas « étranges » comme *Ton célibataire, eh bien il est marié*. Voir à ce sujet notamment les travaux de J.M. Adam (1990).

dans le cas des expressions lexicalisées du type elle dit bonjour). Mais nous sommes bien en discours direct, avec verbe introducteur.

9 Et même Delcassé avait prévenu délicatement Joseph Quesnel qu'il valait mieux ne pas insister, pour **nos** rapports avec la Maison Blanche.
(Aragon, *Les cloches de Bâle*, p. 339.)

Dans cet exemple, nous sommes dans une unité phrastique débutant par un discours indirect (il l'avait prévenu que). Après la virgule, le discours cité indirect devient direct, avec la présence d'une première personne du pluriel. Se trouve-t-on en discours direct ou en discours direct libre? A quelle partie de la phrase rattacher la partie d'énoncé *pour nos rapports avec la Maison Blanche*? Doit-on considérer la forme discours indirect qui le précède comme un introducteur, au même titre qu'un simple *verbum dicendi*?

10 Le général avait été à Suez. Ah, les Anglais avaient été plus malins que **nous** à Panama!
(Aragon, *Les cloches de Bâle*.)

L'exemple ci-dessus est encore plus complexe: on peut raisonnablement penser qu'on est en situation de discours (le général a été à Suez, il va raconter ses souvenirs). Mais comment classer la phrase qui suit? Comme du pur discours direct, avec antériorité de la forme verbale (avaient été) par rapport à la prise de paroles du général? Ou comme un énoncé hybride, mêlant discours indirect libre (dans ce cas, *avaient été* correspondrait à *ont été* en discours direct) et discours direct libre (l'intrusion du *nous*)? Si en 9, *pour nos rapports avec la Maison Blanche*, isolé par la virgule, peut être reconnu comme du DDL après un DI sans trop de difficultés, la chose semble moins aisée en 10, où le statut de l'énoncé reste ambigu.

11 Ils avaient dîné ensemble. Il était parti en se dépêchant à cause de cette maudite réunion. Mais voyons, les gens ne **sont** pas si méchants.
(Aragon, *Les beaux quartiers*, p. 227.)

Cette fois, il ne s'agit plus de personne mais de temps: nous passons du passé au présent, gnomique pour être précis. La portée générale de cet emploi du présent le rend évidemment compatible avec un environnement au passé, rien d'étrange à cela. Mais classer cet énoncé comme du DDL le rend polyphonique, c'est-à-dire susceptible de présenter une seconde lecture: nous sommes dans le domaine du discours direct, dont l'énonciateur peut être identifié par référence aux phrases précédentes (le *il*). L'énoncé au présent acquiert un double statut: à la fois vérité générale prise en charge par le narrateur et discours direct du personnage après un

discours indirect libre (le *maudit* de la phrase précédente est signe de discours).

12 Madame Lorilleux se tourna et la regarda fixement. En voila une peloteuse qui venait les embobiner! Aujourd'hui, elle les tapait de dix sous, demain, ce serait vingt, et il n'y avait plus de raison pour s'arrêter (...). Mardi, s'il **fait** chaud. (Zola, *L'Assomoir*.)

Dans cet exemple, nous trouvons un cas similaire à 9: nous passons d'un type de discours (DIL) à un autre (DDL), avec l'intrusion d'un présent non gnomique cette fois. Le passage au direct peut également être interprété comme le passage de la pensée à la parole (Madame Lorilleux pense que sa voisine l'embobine et qu'elle ne reverra pas son argent et lui répond verbalement *Mardi, s'il fait chaud*, conclusion ironique de ses méditations).

13 Elle avait dû regretter par ci par là qu'Edouard, son mari ne fût pas dans l'armée. On a des cartes pour le concours hippique. Enfin, n'y songeons plus. Edouard était surtout décoratif.

(Aragon, *Les cloches de Bâle*, p. 12.)

Enfin, dans ce dernier cas, nous passons aussi du passé au présent, dont la portée générale est renforcée par l'emploi de l'indéfini *on* (ce qui donne comme lien avec le contexte: quand on est à l'armée, *on a des cartes pour le concours hippique*). La phrase suivante par contre, amère réflexion du personnage (en l'occurrence, *elle*), est du pur direct (présent et première personne).

Si nous reprenons les différents paramètres de l'analyse du corpus, nous pouvons en déduire:

La forme la plus canonique du DD⁽³⁾ semble être la suivante: il dit: «je me sens mal», où nous nous trouvons en présence d'un cotexte introducteur (en l'occurrence *un verbum dicendi*) et des deux points suivis de guillemets. Nous avons donc un discours direct doublement signalé et par la syntaxe et par la typographie. Mais, les exemples le prouvent, les deux critères ne sont pas indissociables: la présence de l'un d'entre-eux garantit

(3) Le discours direct canonique est surmarqué. L'évolution historique explique une part du phénomène: il faut attendre le XIX^e siècle pour que les guillemets soient synonymes de citation. Auparavant, l'attribution se faisait par des moyens linguistiques (*verba dicendi* ou incises). A l'élément linguistique s'est surajouté l'élément typographique. A son tour, cet élément typographique a fini par occuper une place de choix dans les manières de rapporter le discours, amenant certains auteurs à le privilégier au détriment des éléments linguistiques, pour insister sur la fidélité des propos censément rapportés.

la présence de DD. Le discours direct se caractérise donc par la présence d'un discours citant et/ou de marqueurs typographiques (guillemets mais aussi tirets), qui canalisent la rupture produite, tout comme dans le DDL, par l'apparition d'éléments relevant d'une autre actualité que celle de la narration.

Ainsi, ce qui permet de distinguer véritablement le DD et le DDL, c'est leur degré d'intégration syntaxique et cotextuelle. Le discours direct, moins intégré que le DI (qui est le plus intégré syntaxiquement, par l'enchâssement en *que*), se coule malgré tout dans la linéarité textuelle en se signalant comme tel. Sa structure paratactique s'intègre finalement à la syntaxe par le discours citant et/ou la typographie.

Le discours direct libre lui se caractériserait simplement par l'apparition d'un trait spécifique relatif à l'actualité de la deixis (personne et/ou temps suivant le contexte) avec rupture de la linéarité textuelle, alors que le discours direct se caractériserait plutôt par la combinaison des différents paramètres, c'est-à-dire par un surmarquage syntaxique et/ou typographique. De plus, ce discours direct libre, qui apparaît au niveau interprastique ou au niveau phrastique, repose donc sur **une absence de marqueur typographique**, bien que la virgule fonctionne souvent comme signal. Il contribue à oraliser le texte dans lequel il s'insère en rompant le système énonciatif établi.

4. En guise de conclusion

En intégrant dans la typologie classique du discours rapporté le DDL, il nous semble maintenant possible de caractériser les différents discours sur base de leur intégration syntaxique au texte dans lequel ils s'insèrent. En procédant par degré d'intégration, une sorte de *continuum* pourrait être créé, ce qui rejoindrait la réalité linguistique: en effet, dans les textes littéraires que nous étudions, on assiste sans cesse au passage d'un type de discours à un autre; il n'y a pas de cloisonnement entre les différents discours rapportés. L'analyse linguistique refléterait alors la pratique discursive.

Il semble également que ce que l'on classe sous le vocable «monologue intérieur», caractérisé par la non-domination d'un narrateur et par la non-soumission aux contraintes de l'échange linguistique, puisse peut-être rentrer dans la typologie que nous venons de proposer, au-delà du DDL et du DIL. C'est un point sur lequel nous n'avons pas encore assez d'éléments actuellement pour tirer des conclusions satisfaisantes mais nous pensons déjà pouvoir affirmer que le DDL constitue une coupure énon-

ciative au sein du texte, alors que le monologue intérieur s'instaure d'emblée comme émanant d'une conscience, d'une voix.

Nous pensons dès lors que le DDL n'est pas une béquille théorique mais un moyen d'affiner la description linguistique.

Nous espérons avoir redéfini le « direct » dans le discours comme *référence à l'actualité de la deixis*, les attributions du dire (par les verbes introducteurs) et les marqueurs typographiques étant relégués à un second niveau, distinguant DD et DDL.

Le discours direct libre apparaît en fait comme la solution idéale pour résoudre certains problèmes posés à la grammaire classique et non encore résolus à ce jour; en effet, les énoncés que nous avons traités et classés comme DDL rompent la linéarité textuelle et les règles logiques de cohérence: changement de personne, de temps, de ton. Catégoriser ces ruptures, c'est les intégrer au discours grammatical, et c'est classer l'inclassable. C'est, pour faire bref, réintroduire de la cohérence (sémantique) textuelle lorsque la cohésion (linguistique) textuelle fait défaut.

Bruxelles (ULB).

Laurence ROSIER
Aspirante FNRS

Bibliographie

- ADAM, J.-M., *Éléments de linguistique textuelle*, Liège, Mardaga, 1990.
- AUTHIER, J., « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive: éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 26, 1981.
- Idem, « Le mot 'X' ou il dit 'X' », in *Matérialités discursives*, Lille, Presse Universitaire de Lille, 1981.
- CATACH, N., *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1968.
- COMBETTES, B., « Discours rapporté et énonciation: trois approches différentes », *Pratiques*, 64, 1989.
- CRYSTAL, D., *The Cambridge encyclopedia of language*, Cambridge, University press, 1987.
- DRILLON, J., *Traité de la ponctuation française*, Paris, Gallimard, 1991.
- DUCROT, O. et TODOROV, T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972.
- FONAGY, I., « La structure sémantique des guillemets », *Traverses*, 43, Paris, 1984.

- JOLY, A., «Sur l'acte d'énonciation. A propos d'un fragment de discours intérieur», in *Essais de systématique énonciative*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987.
- KERBRAT-ORRECHIONI, C., *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1986.
- MAINGUENEAU, D., *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 1986.
- STRAUCH, G., «De quelques interprétations récentes du SIL», *Ranam*, VII, 1974.
- Idem, «Problèmes et méthodes de l'étude linguistique du Style Indirect Libre», in *Actes du congrès de Nancy: Tradition et innovation; littérature et paralittérature*, Paris, Didier, 1975.
- SIMONIN-GRUMBACH, J., «Les plans d'énonciation dans *Berlin Alexanderplatz* de Döblin ou de la polyphonie textuelle», *Langages*, 73, 1984.
- VERSCHOOR, J., *Étude de grammaire historique et de style sur le style direct et les styles indirects en français*, Groningue, V.R.B. Kleine der A 4, 1959.
- VOLOCHINOV V.N. (M. Bakhtine), *Marxisme et philosophie du langage*, 1929, tr. fr.: Paris, Minuit, 1977.

